

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

**DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES**  
**Sous-direction des ressources humaines des greffes**  
Bureau des carrières et de la mobilité professionnelle (RHG1)

Paris, le 13 avril 2022

Circulaire  - Note

N° téléphone : 01.70.22.90.93

Adresse électronique : rhg1.dsj-sdrhg@justice.gouv.fr

**Le garde des sceaux,  
ministre de la justice**

à

**Madame la première présidente de la Cour de cassation  
Monsieur le procureur général de ladite cour**

**Mesdames et messieurs les premiers présidents des cours d'appel  
Mesdames et messieurs les procureurs généraux près lesdites cours**

**Monsieur le président du Tribunal supérieur d'appel  
Madame la procureure de la République près ledit tribunal**

**Madame la directrice de l'École nationale de la magistrature  
Madame la directrice de l'École nationale des greffes**

*Pour information*

N° note : **SJ-22-120-RHG1/13.04.22**

Mots clés : Directeur des services de greffe – Mobilité – Mutations – Réintégrations – Détachements –  
Avancement au grade de directeur principal – Additif.

Titre détaillé : **Mutations, réintégrations, détachements et avancement au grade de directeur principal dans le cadre de la campagne de mobilité des directeurs des services de greffe du premier semestre 2022 (prise de fonction 1<sup>er</sup> septembre 2022) (ADDITIF).**

Texte(s) source(s) :

Publication : INTRANET – temporaire jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Sous-direction des ressources humaines des greffes  
Bureau des carrières et de la mobilité professionnelle (RHG1)

Paris, le 13 avril 2022

Affaire suivie par Bastien Sahli  
chef du pôle de la gestion des personnels de catégorie A  
01.70.22.86.83 / [bastien.sahli@justice.gouv.fr](mailto:bastien.sahli@justice.gouv.fr)  
et Shelsey Chadru, adjointe au chef de pôle  
01.70.22.74.96 / [shelsey.chadru@justice.gouv.fr](mailto:shelsey.chadru@justice.gouv.fr)

Le garde des sceaux,  
ministre de la justice

à

Madame la première présidente de la Cour de cassation  
Monsieur le procureur général de ladite cour

Mesdames et messieurs les premiers présidents des cours d'appel  
Mesdames et messieurs les procureurs généraux près lesdites cours

Monsieur le président du Tribunal supérieur d'appel  
Madame la procureure de la République près ledit tribunal

Madame la directrice de l'École nationale de la magistrature  
Madame la directrice de l'École nationale des greffes

**Objet :** Mutations, réintégrations, détachements et avancement au grade de directeur principal dans le cadre de la campagne de mobilité des directeurs des services de greffe du second semestre 2022 (prise de fonction 1<sup>er</sup> septembre 2022) (**ADDITIF**).

**Réf. :** Note SJ-22-91-RHG/16/03/2022 (liste principale).

**Pl :** Annexe 1 : additif à la liste des postes offerts ;  
Annexe 2 : fiches de poste.

En complément de la liste des postes offerts à la campagne de mobilité des directeurs des services de greffe judiciaires, diffusée par note visée en référence, j'ai l'honneur de vous prier de trouver ci-joint la liste des nouveaux postes offerts, les modifications apportées à la diffusion initiale, ainsi que les fiches de poste correspondantes.

Vous voudrez bien inviter les directeurs des services de greffe qui souhaitent modifier leurs desiderata, suite à la publication de cet additif, à remplir à nouveau une fiche de candidature pour tenir compte des nouveaux desiderata et de l'ordre de préférence. **Toute demande nouvelle annule et remplace la précédente.**

Il est rappelé que, pour tout candidat à une mutation ou une réintégration, le nombre de postes sollicités ne peut pas être supérieur à 5, indiqués par ordre de priorité, en tenant compte de l'ensemble des postes publiés, sur la liste initiale et l'additif. Les candidats à une réalisation au tableau d'avancement peuvent exprimer jusqu'à 15 desiderata.

Les candidatures déposées suite à la publication de l'additif devront être adressées au pôle chargé de la gestion des personnels de catégorie A **exclusivement par courriel et par la voie hiérarchique (pole-a.rhg1-sdrhg-dsj@justice.gouv.fr) au plus tard le vendredi 22 avril 2022, délai de rigueur.**

Les résultats de mobilité seront diffusés sur l'intranet du ministère de la justice **le 10 juin 2022 (date prévisionnelle).**

Cette note et ses annexes doivent impérativement être portées à la connaissance de l'ensemble des directeurs des services de greffe et par tout moyen, qu'ils soient en activité ; en congé de maternité, de maladie ordinaire, de longue maladie, de

longue durée ; en congé de formation professionnelle ; en congé parental ; en disponibilité ; en détachement, mis à disposition ou en position normale d'activité ; bénéficiaires d'une décharge d'activité de service pour raison syndicale.

Je vous rappelle que la date limite de renonciation à une demande de mutation est fixée, sauf cas de force majeure dûment justifié, au vendredi 13 mai 2022. Jusqu'à cette date, les agents peuvent informer les services ressources humaines dont ils dépendent, à l'aide du formulaire d'annulation, de leur volonté de supprimer un ou plusieurs vœux de mutation.

**Par délégation,  
P/ le directeur des services judiciaires,  
Le sous-directeur des ressources humaines des greffes,**



**Eric VIRBEL**